

CP - Départ de la 2e étape du Tour Alsace à Colmar ce jeudi !

Plus de 150 cyclistes du monde entier seront présents ce jeudi 22 juillet lors de la seconde étape du Tour Alsace qui relie Colmar à Altkirch pour 163,1 km de course. Entre plaines et montagnes alsaciennes, cette compétition de 5 jours s'inscrit dans la continuité du Tour de France.

Le Tour Alsace révèle les champions de demain ! Un véritable tremplin pour un bon nombre de futurs champions à l'image de Thibaut Pinot.

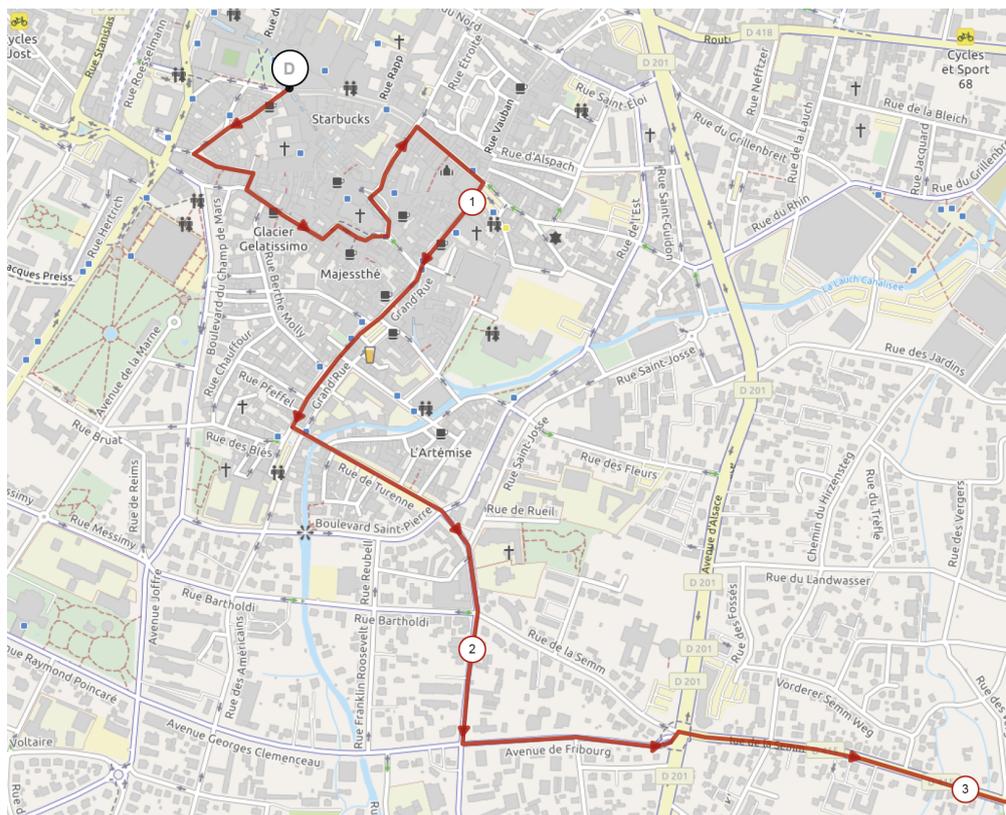
Parmi les **25 équipes** présentes sur la **ligne de départ sur le quai de la Sinn**, les habitants auront l'occasion de voir les équipes nationales Allemande, Canadienne, Anglaise ou encore des équipes professionnelles qui participent à tous les grands tours telles que la FDJ, Lotto Soudal, jumbo Visma, Alpecin Fenix, etc.



LE PARCOURS INTRA-MUROS

Les cyclistes effectueront un circuit dans la vieille ville.

Départ à 13h00 quai de la Sinn vers la rue des Têtes, la rue des Boulangers, la place de l'École, la rue des Marchands, la rue des Tourneurs, la place de la Cathédrale, la rue des Prêtres, la rue des Clefs, la Grand Rue, la rue Turenne, la route de Bâle, l'avenue de Fribourg et la rue de la Semm.



LA CARAVANE PUBLICITAIRE

La caravane publicitaire ouvrira le chemin aux sportifs dès 11h00.

Départ quai de la Sinn - Rue Kléber - Rue Stanislas - Rue de la 5ème Division Blindée - Rue de la Cavalerie - Route de Sélestat - Route de Neuf- Brisach (place du Saumon) - Rue du Nord - Rue Étroite - Rue des Prêtres - Rue de l'Église - Grand'Rue - Rue de Turenne - Route de Bâle - Avenue de Fribourg - Rue de la Semm.

RESTRICTIONS DE CIRCULATION

Pour permettre le bon déroulement de cette manifestation des restrictions au stationnement et à la circulation des véhicules sont nécessaires sur certaines voies :

Le mercredi 21 juillet à partir de 19h jusqu'à la fin de la manifestation, le jeudi 22 juillet, le stationnement des véhicules sera interdit sur la partie Ouest de la place Scheurer Kestner, exception faite pour les véhicules autorisés par les organisateurs du Tour.

Le Jeudi 22 juillet à partir de 11h00 et jusqu'à la fin de la manifestation prévue, à la diligence des services de police la circulation des véhicules sera interrompue dans les voies du parcours, à savoir : rue du Rempart, quai de la Sinn, rue des Têtes (à contre-sens), rue des Boulangers, place de l'École, rue des Marchands, rue des Tourneurs, place de la Cathédrale, rue des Prêtres, rue des Clefs, Grand'Rue, place des Six Montagnes Noires, rue Turenne, route de Bâle, avenue de Fribourg, rue de la Semm, D13 et D415.

Seuls les véhicules faisant partie de la manifestation seront autorisés à circuler dans les aires piétonnes.

L'accès à cette manifestation est libre dans le respect des conditions sanitaires en vigueur.

CONTACT PRESSE

Lucie Hamon - Attachée de presse
03 69 99 56 21 - 06 99 02 64 33
lucie.hamon@colmar.fr